



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégations de fonctions du Maire aux adjoints et à des conseillers municipaux

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 L.2122-18-1, L.2122-20, L.2122-23, L.2143-1,

vu le code des relations entre le public et l'administration,

vu le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 modifié relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration,

vu le procès-verbal d'élection des membres du Conseil municipal élus le 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints,

vu la délibération du Conseil municipal du 20 octobre 2022 portant élection de Kheira FREIH-BENGABOU en tant que 6^e adjointe au Maire,

vu son arrêté du 19 avril 2021, portant délégation de fonctions du Maire aux adjoints et à des conseillers municipaux,

considérant qu'il convient de procéder à des modifications au sein des délégations de fonctions accordées aux adjoints notamment suite à l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire en remplacement de Sabrina Sebaihi qui a dû quitter ses fonctions suite à son élection en tant que députée,

considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints et à des conseillers municipaux,

considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221031-AR202210_09-AI
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE son arrêté du 19 avril 2021 déléguant, sous sa surveillance et sa responsabilité, à chacun de ses adjoints et à certains conseillers municipaux, les fonctions qui lui sont conférées par la loi, ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Conseil municipal.

ARTICLE 2 : DELEGUE, sous sa surveillance et sa responsabilité, à chacun de ses adjoints et à certains conseillers municipaux, les fonctions qui lui sont conférées par la loi, ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Conseil municipal, et ce, dans les domaines et selon la répartition définis à l'article 3 ci-après.

ARTICLE 3 : FIXE comme suit la répartition des attributions déléguées aux adjoints au Maire :

N° Adjoint	Prénom Nom	Domaine délégué	ce domaine comprend notamment
1 ^{er} adjoint	Romain MARCHAND	Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Opérations diverses d'aménagement Urbanisme (dont plans et autorisations d'occupation des sols) Affaires foncières et domaniales (dont droit de préemption et expropriation) Recrutement, carrière et formation tous secteurs confondus, ressources humaines Coordination des politiques d'attribution de logements sociaux
2 ^{ème} adjointe	Méhadée BERNARD	Technologies de l'information et de la communication Affaires civiles et juridiques Logistique Culture Tourisme Patrimoine	Services informatiques - RGPD Conseil et contentieux Parc automobile – Régie Bâtiments communaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221031-AR202210_09-AI
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022

IVRY
s/SEINE

IVRY

9/ SEINE

3 ^{ème} adjoint	Atef RHOUMA	Commerce Artisanat Marchés Développement économique-emploi Economie sociale et solidaire	Marchés aux comestibles
4 ^{ème} adjointe	Nathalie LERUCH	Lutte contre toutes les discriminations Egalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Droits des personnes LGBTQIA, Droits des étrangers Jumelages, coopérations
5 ^{ème} adjoint	Alain BUCH	Politique sportive Quartier Ivry-Port	
6 ^{ème} adjoint	Kheira FREIH-BENGABOU	Politique de la Ville Handicap Santé Centre Municipal de Santé	Accès aux soins
7 ^{ème} adjoint	Clément PECQUEUX	Ecologie urbaine Intercommunalité Quartier Marat-Parmentier	Environnement Déplacement et stationnement
8 ^{ème} adjointe	Fabienne OUDART	Affaires scolaires et politiques éducatives Enfance Quartier Centre-ville	Enseignement primaire et élémentaire, Collèges, Lycées Vacances et loisirs de l'enfance

9 ^{ème} adjoint	Ghais BERTOUT-OURABAH	Citoyenneté et autonomie des personnes âgées Lutte contre l'habitat indigne	Solidarité inter-âge Salubrité et hygiène- périls
10 ^{ème} adjointe	Mounia CHOUAF	Petite enfance	
11 ^{ème} adjoint	Boukary GASSAMA	Citoyenneté et autonomie des jeunes	Solidarité inter-âge
12 ^{ème} adjointe	Marie PIERON	Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique	Universités
13 ^{ème} adjoint	Bernard PRIEUR	Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry	Action citoyenne
14 ^{ème} adjointe	Ouarda KIROUANE	Finances Quartier Louis Bertrand, Pierre Sémart	Marchés publics (préparation et passation tous secteurs confondus) Budget
15 ^{ème} adjoint	Guillaume SPIRO	Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérolot	Ouverture/fermeture des établissements
16 ^{ème} adjointe	Sarah MISLIN	Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics	Tranquillité publique et médiation, Espaces Publics (voirie, espaces verts, réseaux divers, résidus urbains)

IVRY

5/SEINE

17 ^{ème} adjoint	Bertrand QUINET	Politiques solidaires et politiques d'insertion Coordination des Maisons de quartier Logements d'urgence et résidences sociales	Affaires sociales, CCAS
---------------------------	-----------------	---	-------------------------

ARTICLE 4 : PRECISE que ces délégations de fonctions comprennent notamment le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué, auquel cas la mention « Pour le Maire et par délégation » devra apparaître, et d'exécuter par ailleurs, sans distinction de domaine, les formalités suivantes :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration,
- la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5 : PRECISE que les présentes délégations subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 6 : CHARGE les adjoints au Maire, les conseillers municipaux concernés et la Directrice Générale des Services de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

ARTICLE 7 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au comptable publique,
- aux intéressé(e)s.

FAIT EN MAIRIE LE **31 OCT. 2022**

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE **31 OCT. 2022**

RECU EN PREFECTURE
LE

PUBLIE PAR ELECTRONIQUE
LE **31 OCT. 2022**



Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221031-AR202210_09-AI
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022